



ENREGISTREMENT DES RENCONTRES TEAMS

Depuis 2026, de nouvelles mesures de sécurité sont en vigueur pour les rencontres avec Microsoft Teams. Ces mesures visent à renforcer la confidentialité et le consentement.

Avis concernant l'enregistrement des rencontres en télésanté

Afin de limiter les risques liés à la protection des renseignements personnels, les rencontres vidéo avec des patients ne sont généralement pas enregistrées. Si des besoins cliniques, de formation ou de recherche justifient l'enregistrement, il est essentiel d'expliquer clairement à l'utilisateur **la raison** de cet enregistrement ainsi que de spécifier **qui aura accès** au contenu audio-vidéo.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS

1. Consentement obligatoire des participants

- Au démarrage d'un enregistrement, le **microphone**, la **caméra** et le **partage d'écran** sont automatiquement désactivés pour les participants.
- Chaque participant doit indiquer son consentement en sélectionnant **Oui** ou **Non**.
- En cas de refus, la participation à la réunion restera possible, mais sans audio, vidéo ni partage d'écran.

2. Fin de l'enregistrement automatique

- L'option « **Enregistrer et transcrire automatiquement** » n'est plus disponible.
- L'enregistrement doit être lancé manuellement par une personne disposant des autorisations requises.
- ** Il est possible de soumettre une demande d'exception à cette règle **si votre équipe utilise un compte courriel partagé**. Ceci pourrait permettre les enregistrements automatiques. La demande doit être acheminée à la VPTI à l'adresse 00_centre_de_services_msss@ssss.gouv.qc.ca.

3. Durée de conservation des enregistrements

- Les enregistrements et les transcriptions seront conservés pour une période de **90 jours**, comparativement à 365 jours auparavant.
- Les utilisateurs autorisés pourront, au besoin, ajuster la date d'expiration.
- Après leur suppression, les fichiers demeureront récupérables pendant **93 jours** via **OneDrive** ou **SharePoint**.

Pour toute question ou en cas de difficulté, nous vous invitons à communiquer avec l'équipe de **soutien informatique de votre établissement**.

Ressources complémentaires

07. Bonnes pratiques en rencontres virtuelles

08. Aide-mémoire : Bien démarrer une téléconsultation